EPCI GRAND POITIERS

Destruction d'un nid de frelons asiatiques Demande de subvention – Année 2017

<u>Identité du demandeur :</u>	
Nom :	
Prénom :	
Adresse:	
雷 :/// <u>§</u> :///	
Courriel :@	

Justificatifs à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

♣ Propriétaire :

- Copie du dernier avis de taxe foncière
- Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire

Locataire :

- Copie du dernier avis de taxe d'habitation
- Un accord écrit du propriétaire
- Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document.

Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-joint.

Fait à	le

A retourner au plus tard le 7 Décembre 2017* :

EPCI Grand Poitiers

Direction Hygiène Publique – Qualité Environnementale

Hôtel de Ville

CS 10569

86021 Poitiers Cedex

☎ 05 49 52 36 15 fax: 05 49 41 92 56 courriel: direction.hygiene.environnement@grandpoitiers.fr

Règlement

Les bénéficiaires :

Tout **particulier** domicilié dans une commune de Grand Poitiers, dans la limite d'une intervention d'un professionnel par foyer et par an.

Mode d'intervention :

Destruction du nid de frelons asiatiques réalisée entre le 2 Mai et le 24 Novembre 2017.

Se référer aux conditions d'intervention de la charte des bonnes pratiques pour le choix du prestataire

L'aide financière :

La subvention est plafonnée à 100€ TTC, limitée à une seule aide annuelle. La subvention ne pourra excéder plus de 50% de la facture acquittée de l'entreprise.

Les documents à produire : La liste des pièces obligatoires figure sur la fiche de la demande de subvention.

Signature

^{*}Aucune subvention ne sera versée pour les dossiers reçus après le 7 décembre 2017.